

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/13

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

---

**Budget Supplémentaire 2023 - Budget principal**

Examen et vote

M. CHAZOUILLERES présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Conformément aux différentes instructions budgétaires et comptables, le **Budget supplémentaire 2023** est présenté par nature et complété par une ventilation fonctionnelle permettant d'obtenir une meilleure lisibilité des crédits répartis par catégories ou secteurs d'activités que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement.

Ce **Budget supplémentaire 2023** se présente comme suit :

Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses, toutes opérations réelles et d'ordre confondues, à la somme globale de **33 514 915.97€**

Il se décompose comme suit à la somme :

- de **4 476 828.27€** en section de fonctionnement
- de **29 038 087.70€** en section d'investissement

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (III A2)

Pour ce budget supplémentaire **2023**, au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » une recette de **346 000.00€** est inscrite pour la récupération des frais de mise à disposition des services supports par la Ville au CCAS suite à la mutualisation à compter de 2023.

Une recette complémentaire est prévue au chapitre 74 « dotations et participations » à hauteur de **10 000.00€** liée à un appel à projet culturel avec le Conseil Départemental 64.

Par ailleurs, une recette de **33 248.00€** est également prévue au chapitre 77 « produits exceptionnels » au titre d'une indemnisation dommage ouvrage liée à un sinistre.

A ces recettes réelles, se rajoute l'intégration du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de **4 107 343.27€** intervenant après le vote du compte administratif **2022** et l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement **2022**.

Une régularisation de recette d'ordre de **-19 763.00€** est prévue pour un ajustement de la dotation aux amortissements.

In fine, les recettes totales en mesures nouvelles du budget supplémentaire **2023** s'élèvent à la somme de **4 476 828.27€**.

### II - ANALYSE DES CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (III A1)

Les charges de gestion courante s'élèvent à la somme de **2 415 393.18€** détaillée ci-après

- Le Chapitre 011 « Charges à Caractère Général » pour un montant de **1 731 056.00€**

correspondant à

➤ Fluides (gaz et électricité) :	45 000.00€
➤ Carburants :	60 900.00€
➤ Alimentation :	80 800.00€
➤ Fournitures d'entretien et de petit équipement :	133 200.00€

➤ Fournitures de voirie :	61 500,00€
➤ Autres fournitures :	122 800,00€
➤ Prestations de services :	758 114.00€
➤ Locations mobilières :	160 700.00€
➤ Entretien de bâtiments :	10 840,00€
➤ Entretien réseaux :	6 000.00€
➤ Entretien de matériels roulants :	55 000,00€
➤ Entretien de matériels :	36 000.00€
➤ Honoraires :	45 556.00€
➤ Publications, annonces et insertions :	49 600.00€
➤ Concours divers (cotisations) :	60 000.00€
➤ Frais financiers de portages versés à l'EPFL :	45 046.00€

#### **- Le Chapitre 012 « Charges de Personnel et Frais Assimilés »**

- pour un montant de **404 000,00 €** en prévision du coût des services supports de la Ville mis à disposition du CCAS pour **346 000 €** et des frais de personnel liés à l'organisation d'animation et événements par la Ville pour **58 000 €**.

#### **- Le Chapitre 014 « Atténuations de produits »**

- pour un montant de **336 937.18 €** réparti de la manière suivante :
  - **-789 700.00€** de diminution de la taxe de séjour reversée à Destination Biarritz, liée à la prise en charge de l'organisation d'animations et événements sur le budget de la Ville de Biarritz
  - **942 156.18€** pour le prélèvement opéré au titre de l'article 55 de la loi SRU, suite à l'arrêt de la Cour Administrative de Bordeaux annulant la décision du Tribunal Administratif de Pau, ramenant le taux de majoration du prélèvement à 100% et entraînant un recalcul des pénalités de 2018 à 2021.
  - **184 481.00€** pour le prélèvement effectué suite à des dégrèvements de la majoration sur la taxe d'habitation sur résidences secondaires accordés par l'Etat

#### **- Le Chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante »**

- pour un montant de **-56 600,00€**, correspondant à un transfert de crédit à hauteur de -60 000 € en prestation de service (Open Engie), et à des droits à supporter dans le cadre de l'organisation des événements pour 3 400.00€.

A ces dépenses de gestion, se rajoute un crédit complémentaire de **65 000.00€** en frais financiers pour tenir compte de l'augmentation projetée des taux variables ou révisables sur 2023, ainsi

qu'un crédit de **28 200.00€** en charges exceptionnels pour la réduction de titres émis sur exercices antérieurs auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des participations versées pour les crèches et jardins d'éveil.

Enfin, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement est prévu pour la somme de **1 968 235.09 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme nous vous l'avons indiqué au début du rapport, la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **29 038 087.70€** qui comprend :

- ✓ les restes à réaliser **2022** reportés sur **2023**
- ✓ les mesures nouvelles pour **2023**

### I - ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (III B2)

Les recettes engagées en **2022** à reporter sur **2023** ont été intégrées dans le Budget supplémentaire **2023** pour un montant de **5 207 398.82€**.

L'analyse ci-dessous des recettes d'investissement concerne donc les recettes nouvelles propres à l'exercice **2023** :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour **11 450 203.79€**
- L'intégration de la dette de nouveaux portages fonciers portés par l'EPFL pour un montant de **10 412 250.00€**
- Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement d'un montant de **1 968 235.09€**

En conclusion, les recettes totales atteignent un montant de **29 038 087.70€** en section d'investissement.

### II - ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (III B1)

A l'instar des recettes, les dépenses engagées en **2022** et reportées sur **2023** pour un montant de **2 091 466.61€** sont intégrées dans le Budget supplémentaire **2023** ainsi que le résultat brut de clôture pour **2022** inscrit pour un montant de **14 566 136.00€** à l'article 001.

L'analyse ci-dessous des dépenses d'investissement concerne les dépenses nouvelles propres à l'exercice **2023** d'un montant total de **12 380 485.09€** et se décomposent comme suit.

- **Le chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles »** pour **62 590,00 €** correspondant à des études (plan de circulation, AMO parcs ouvrages) et à des acquisitions de logiciels (application mobile patrimoine, outil de pilotage).

- **Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »** pour **-589 057.91 €** en raison de l'évolution du phasage de réalisation de programmes de logement social.

- **Le chapitre 21 « Immobilisations Corporelles »** pour **434 553,00€** pour les achats de matériels, matériaux, mobiliers, outillages et véhicules techniques.

- **Le chapitre 23 « Immobilisations en Cours »** pour **920 880.00€** correspond aux travaux :

- De bâtiments (désenfumage Notre Maison 350 k€, église Sainte Eugénie 100 k€, école Duruy 50 k€, école Braou 18 k€, école Thermes Salins 25 k€, crèche Thermes Salins 5 k€, copropriété Maider 57 k€, Javalquinto 60 k€, ...) 791 600.00€

- De voirie 9 280,00€

- D'aménagements divers (plateau Thermes Salins 80 k€, clôtures terrain Bendern et parc Mazon 20 k€, autres) 120 000.00€

En complément de cette décomposition par nature, les dépenses d'équipement d'un montant de **828 965.09€** se répartissent comme suit :

➤ <b>Fonction 0 « Administration générale »</b>	<b>422 600,00€</b>
➤ <b>Fonction 1 « Sécurité »</b>	<b>124 395,00€</b>
➤ <b>Fonction 2 « Enseignement »</b>	<b>142 000,00€</b>
➤ <b>Fonction 3 « Culture »</b>	<b>-69 842,00€</b>
➤ <b>Fonction 4 « Sport »</b>	<b>97 000,00€</b>
➤ <b>Fonction 6 « famille »</b>	<b>357 000,00€</b>
➤ <b>Fonction 8 « Aménagement / serv. Urbains / envir.</b>	<b>344 870,00€</b>

Aux dépenses d'équipement, se rajoutent :

- L'apurement du solde du compte 1069, préalable indispensable au passage à l'instruction comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, par l'inscription d'une dépense au compte 1068 d'un montant de **245 795.00 €**
- Un crédit complémentaire de **893 475.00€** pour l'ajustement du remboursement de la part en capital 2023 des portages fonciers par l'EPFL
- L'intégration de la dette des nouveaux portages de l'EPFL décidés par le conseil municipal pour un montant de **10 412 250.00€**

En conséquence, après vous avoir donné lecture du rapport détaillé de présentation du budget supplémentaire 2023, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir adopter ce Budget dans les conditions prévues à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les crédits seront votés par chapitre, et si le Conseil Municipal en décide ainsi, par article.

Je vous propose donc de voter ce budget chapitre par chapitre.

**BUDGET PRINCIPAL****A - SECTION DE FONCTIONNEMENT****1) Les dépenses par chapitre**

Chap.	Objet	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	1 731 056.00	1 731 056.00
012	Frais de Personnel	404 000.00	404 000.00
014	Atténuation de produits	336 937.18	336 937.18
65	Autres charges de gestion courante	-56 600.00	-56 600.00
66	Charges financières	65 000.00	65 000.00
67	Charges exceptionnelles	28 200.00	28 200.00
023	Virement prévisionnel	1 968 235.09	1 968 235.09

**2) Les recettes par chapitre**

Chap.	Objet	Proposition	Vote
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	346 000.00	346 000.00
74	Dotations et participations	10 000.00	10 000.00
77	Produits exceptionnels	33 248.00	33 248.00
042	Opération d'ordre	-19 763.00	-19 763.00
002	Résultat reporté 2021	4 107 343.27	4 107 343.27

**B - SECTION D'INVESTISSEMENT****LES DÉPENSES**

Chap.	Objet	Proposition	Vote
20	Immobilisations incorporelles	62 590.00	62 590.00
204	Subventions d'équipement versées	-589 057.91	-589 057.91
21	Immobilisations corporelles	434 553.00	434 553.00
23	Immobilisations en cours	920 880.00	920 880.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	245 795.00	245 795.00
16	Emprunts et dettes	893 475.00	893 475.00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 412 250.00	10 412 250.00
001	Résultat reporté 2022	14 566 136.00	14 566 136.00

## LES RECETTES

### Les recettes par chapitre hors opérations

Chap.	Objet	Proposition	Vote
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 450 203.79	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 412 250.00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 968 235.09	

### ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR

**8 ABSTENTIONS** : Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 26 juin 2023

Le Maire

